

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

Etaient présents : Jean-Michel BOUCHY, Jean-Pierre LEFER, Claude DELALANDRE, Isabelle GEBLEUX, Maryline HAUDRECHY, Stéphane BOUCHER, Philippe ROGER, Emmanuel MACHU, Thierry MANSION, Audrey DELICOURT, Clémence ROUSSEAU.

Etaient absents : Isabelle PENNEQUIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEFER, Stéphane THELLIER, Stéphanie DOUBRE, Sophie BERTIN.

*Début de la séance à 20 H 15*

Monsieur Stéphane BOUCHER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur BOUCHY demande si les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Groupement de commandes portant sur des prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public par la Fédération départementale d'Energie de la Somme.
- Les membres du Conseil acceptent.

## **Approbation du compte rendu du 10 décembre 2019**

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé par l'ensemble des membres du conseil.

## **Groupement de commandes portant sur des prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public par la Fédération départementale d'Energie de la Somme**

Monsieur BOUCHY présente à l'Assemblée le courrier de la Fédération départementale d'énergie concernant l'obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air intérieur.

La Fédération départementale d'énergie propose un groupement de commandes via un accord cadre à bons de commandes afin d'aider les collectivités qui n'ont pas les moyens techniques et humains pour réaliser cette surveillance.

Le Maire propose donc aux membres d'adhérer à ce groupement de commandes coordonné par la Fédération et de valider l'acte constitutif du groupement de commande.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'adhérer à ce groupement de commande**
- **De valider l'acte constitutif du groupement de commande et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

## **Modification des attributions de compensation de la commune de Beauquesne suite au transfert de compétence ALSH**

Monsieur BOUCHY rappelle à l'assemblée le mécanisme d'attribution de compensation (CLECT). Suite à la prise de compétence des accueils de loisirs dans la commune de Beauquesne par la CCTNP, la Communauté de Communes propose de réévaluer les attributions de compensation de Beauquesne.

Le cout annuel moyen des centres de loisirs de Beauquesne, calculé sur les trois dernières années, s'élève à 2 147.23 €.

Cette somme due par la commune de Beauquesne viendra en déduction du montant attribué par délibération du 28 septembre 2017.

Le montant de l'attribution de compensation s'élèvera donc à :

146 500.00 € - 2 147.23 € = 144 402.77 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve le montant des attributions de compensation applicable à la commune de Beauquesne selon le calcul précité.**

### **Compte Administratif 2019**

M. LEFER Jean-Pierre, donne lecture du compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

<b><u>Fonctionnement</u></b>		<b><u>Investissement</u></b>	
<b>Dépenses</b>	<b>686 511.45</b>	<b>Dépenses</b>	<b>299 201.64</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 171 952.41</b>	<b>Recettes</b>	<b>146 040.89</b>
<b>Solde</b>	<b>485 440.96</b>	<b>Solde</b>	<b>- 153 160.75</b>

Restes à réaliser : Dépenses : 188 107.00 €

Recettes : 105 800.00 €

Besoin d'auto-financement : 235 467.75 €

Pas d'observation, Monsieur BOUCHY demande à l'assemblée qui veut présider la séance lors du vote du Compte Administratif, Monsieur LEFER se propose. Après vote des membres du Conseil Municipal Monsieur LEFER est élu, avec 11 voix, président de séance pour le vote du compte administratif. Monsieur BOUCHY se retire.

**Monsieur LEFER demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte Administratif 2019. Le Compte Administratif 2019 est approuvé avec 11 voix Pour.**

Monsieur BOUCHY remercie les membres du Conseil et reprend la présidence de séance.

### **Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal 2019**

Monsieur BOUCHY demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal, qui est identique au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus à Monsieur le Receveur Municipal.

## Affectation du résultat du compte administratif 2019 au budget primitif 2020

	Résultat CA 2018	Résultat 2019	Reste à réaliser	Solde	Affect, résultat
			Dépenses	restes à réaliser	
<b>Investissement</b>	<b>-12 975,88</b>	<b>-140 184,87</b>	188 107,00	<b>-82 307,00</b>	-235 467,75
			Recettes		
			105 800,00		
<b>Fonctionnement</b>	<b>393 091,67</b>	<b>92 349,29</b>			<b>485 440,96</b>

**Excédent de fonctionnement au 31/12/2019** 485 440,96

**Total d'excédent de fonctionnement** 485 440,96

Résultat d'investissement (compte 001) Déficit 153 160,75

Déficit restes à réaliser 82 307,00

**Besoin auto-financement reporté au compte 1068** 235 467,75

**Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (compte 002)** 249 973,21

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget primitif 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.